



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nîmes (France), le 18 juillet 2019 - 17h45 CEST

Visibilité Financière et Accélération du développement Advicenne signe un accord de financement de 20 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement pour soutenir ses futurs développements

Advicenne (Euronext Paris & Bruxelles: ADVIC - FR0013296746), société pharmaceutique de spécialité développant et commercialisant des produits thérapeutiques pour le traitement de maladies orphelines, annonce aujourd'hui avoir signé un accord de prêt d'un montant de 20 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la banque de l'Union européenne (UE), dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe, ou Plan Juncker.

Ce prêt soutiendra les nouveaux développements stratégiques d'Advicenne en termes de Recherche & Développement (R&D) afin notamment d'élargir son portefeuille de médicaments innovants dans les maladies orphelines. L'accord de financement a été signé par Ambroise Fayolle, Vice-Président de la BEI, et Paul Michalet, Directeur Général Délégué d'Advicenne.

Ce financement non-dilutif accordé par la BEI bénéficie de la garantie européenne dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), le cœur du Plan d'Investissement pour l'Europe, aussi appelé « Plan Juncker ». Il a pour objectif de soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des sociétés à fort potentiel de croissance. Advicenne répond à ces critères dans la mesure où les traitements développés par la société adressent un fort besoin médical pour les patients, notamment pour les enfants, souffrant de pathologies rares. En effet, ADV7103 le candidat médicament phare de la société est destiné au traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd), une affection rénale qui, si mal traitée, peut entraîner de graves complications.

Compte tenu de la trésorerie actuelle d'Advicenne, ce financement structuré en trois tranches de respectivement 7,5 M€, 5 M€ et 7,5 M€ permet d'étendre la visibilité financière de la société tout en poursuivant ses activités de recherche clinique dans l'ATRd et la cystinurie. La société dispose dès aujourd'hui de la capacité de tirage de la première tranche, non exercée à ce jour.

Le commissaire européen chargé de la santé et de la sécurité alimentaire, Vytenis Andriukaitis, a déclaré : « *Un excellent exemple, encore une fois, du projet européen EFSI qui affecte des fonds aux causes qui ont le plus besoin de soutien. Améliorer l'accès aux médicaments pour les enfants atteints de maladies rares est une nécessité, mais n'est pas sans difficultés. Ce financement au niveau de l'UE contribuera dans une large mesure à aider les entreprises dont c'est l'expertise à développer la R&D dans ce domaine, et ainsi à apporter des solutions innovantes et accessibles pour relever ce défi.* »

« *Cette opération de financement à destination d'Advicenne vient une nouvelle fois confirmer le grand succès du Plan Juncker. Compte tenu de son activité dédiée aux maladies rares, Advicenne est une société emblématique du secteur de biotechnologies en France qui combine innovation et limitation des risques* », précise **Ambroise Fayolle, Vice-Président de la Banque européenne d'investissement.**

Paul Michalet, Directeur Général Délégué d'Advicenne ajoute : « *Cet outil non dilutif performant et conforme à notre stratégie de financement, nous permet de poursuivre notre développement industriel et commercial, tout en accélérant la construction de notre pipeline de produits pour des maladies orphelines*

dans le strict maintien de notre politique de visibilité financière pour la Société. Cet outil mis en place par l'Europe est un facteur d'accélération de la création de valeur pour nos actionnaires. »

Le Dr. Luc-André Granier, PDG d'Advicenne, conclut : « *Je souhaite remercier l'ensemble des parties-prenantes à la conclusion de cet accord de financement qui va nous permettre de déployer pleinement notre expertise unique dans le traitement des pathologies rares pour les patients de tous âges, et particulièrement les plus fragiles que sont les enfants. Nous avons déjà démontré notre capacité à développer et commercialiser des médicaments dans la sédation modérée avec le médicament ADV6209 (Ozalin®) et nous sommes sur le point de réitérer ce succès avec notre produit phare, ADV7103, dans l'ATRd. Grâce à ces moyens financiers additionnels, je suis confiant que nous pourrions proposer de nouveaux traitements efficaces et bien tolérés aux patients souffrant de pathologies sans solution thérapeutique satisfaisante. »*

A propos de la BEI

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. La BEI met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE.

À propos du Plan d'Investissement pour l'Europe

Le Plan d'Investissement, ou Plan Juncker, vise principalement à renforcer les investissements européens pour créer des emplois et de la croissance. Il vise, en effet, à faire une utilisation plus intelligente des ressources financières nouvelles et existantes, en supprimant les obstacles à l'investissement, en apportant de la visibilité et une assistance technique aux projets d'investissement. Le plan d'investissement produit déjà des résultats. Les projets et conventions de financement approuvés jusqu'à présent au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, EFSI, le cœur du Plan Juncker, devraient mobiliser presque 410 milliards d'euros d'investissements dans 28 États membres, dont 69,3 milliards en France, et soutenir quelque 952 000 PME.

À propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une société pharmaceutique de spécialité focalisée sur le développement et de la commercialisation de traitements innovants pour maladies orpheline. Notre produit phare, ADV7103, fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies du rein.

En 2017, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission européenne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd), une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation des acides circulants dans le sang. Actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, ADV7103 fait l'objet d'une soumission centralisée de demande d'autorisation de mise sur le marché.

En parallèle de la préparation du lancement commercial européen d'ADV7103 dans l'ATRd, Advicenne mène des essais dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par une accumulation de cystine dans les reins et la vessie. Les essais cliniques européens de phase II/III d'ADV7103 dans cette deuxième indication, ont récemment été étendus à la Belgique.

Chez Advicenne, nous nous engageons à innover aussi dans les domaines de la formulation et de la galénique. Sans goût et faciles à administrer, nos produits sont commercialisés sous la forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage flexible et personnalisé – parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être accessibles aux patients de tous âges.

Basée à Nîmes, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles en 2019 en cotation croisée.

www.advicenne.com

Contacts pour la presse :

Cyrille Lachèvre, c.lachevre@ext.eib.org, +352 4379 73984 / Gsm : +33 6 20 42 12 08
Site internet : www.bei.org/press - Service de presse : +352 4379 21000 - presse@bei.org



Advicenne

Luc-André Granier, Paul Michalet,
Julie Rachline
Email : investors@advicenne.com
+33 (0)4 66 05 54 20

Communication financière

NewCap
Emmanuel Huynh & Alexia Faure
Email : advicenne@newcap.eu
+33 (0)1 44 71 94 94

Relations Presse

Alize RP
Caroline Carmagnol & Tatiana Vieira
Email : advicenne@alizerp.com
+33 (0)1 44 54 36 66

Relations investisseurs États-Unis

Rx Communications Group, LLC
Paula Schwartz
Email : pschwartz@rxir.com
+001 917-322-2216

Déclarations prospectives - Advicenne

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de référence d'Advicenne enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 décembre 2018 sous le numéro R.18-073 et dans la section 8 de son rapport financier annuel publié le 30 avril 2019. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.